



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe
au XVIe siècle**

Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel

Paris, 1861

Fossé

[urn:nbn:de:hbz:466:1-80714](#)

musée des Souverains, à Paris, la belle cuve de travail persan dans laquelle on prétend qu'ont été baptisés les enfants de saint Louis.

« Isnelement fist un fonz aprester,
 « En une cuve qui fu de marbre cler,
 « Qui vint d'Arrabe en Orenge par mer.
 « El fonz le metent : quant l'ont fet enz entrer,
 « Se 'l baptiza li vesques Aymer ¹. »

Lorsque l'on renonça aux baptistères, on plaça cependant les fonts baptismaux dans une chapelle fermée, autant que faire se pouvait. Aujourd'hui, les fonts doivent être non-seulement couverts, mais dans un lieu séparé de la foule des fidèles par une clôture.

FORMERET, s. m. Arc recevant une voûte d'arête le long d'un mur (voy. **ARC formeret**, CONSTRUCTION).

FOSSÉ, s. m. Tranchée longue, faite dans le sol pour opposer un obstacle autour d'un camp, d'un château, d'une ville, d'un parc, d'un enclos. Il y a des fossés secs et des fossés pleins d'eau, des fossés en talus ou à fond de cuve, des fossés revêtus ou non revêtus.

Les fossés secs sont ceux qui sont taillés autour d'un château, d'un manoir ou d'une place situés en des lieux trop élevés pour pouvoir y amener et y conserver l'eau.

Les fossés pleins sont ceux dans lesquels on fait passer un cours d'eau, ou que l'on inonde au moyen d'une prise dans la mer, dans un lac ou un étang.

Les fossés en talus sont ceux simplement creusés dans un sol inconstant, et dont l'escarpe et la contrescarpe, revêtues de gazon, donnent un angle de 45 degrés.

Les fossés revêtus sont ceux dont les parois, c'est-à-dire l'escarpe et la contrescarpe, sont revêtues d'un mur en maçonnerie avec un faible talus.

Les fossés à fond de cuve sont ceux dont le fond est plat, les parois revêtues, et qui peuvent ainsi permettre d'ouvrir des jours dans l'escarpe servant de soubassement à une fortification. Les fossés taillés dans le roc peuvent être aussi à fond de cuve.

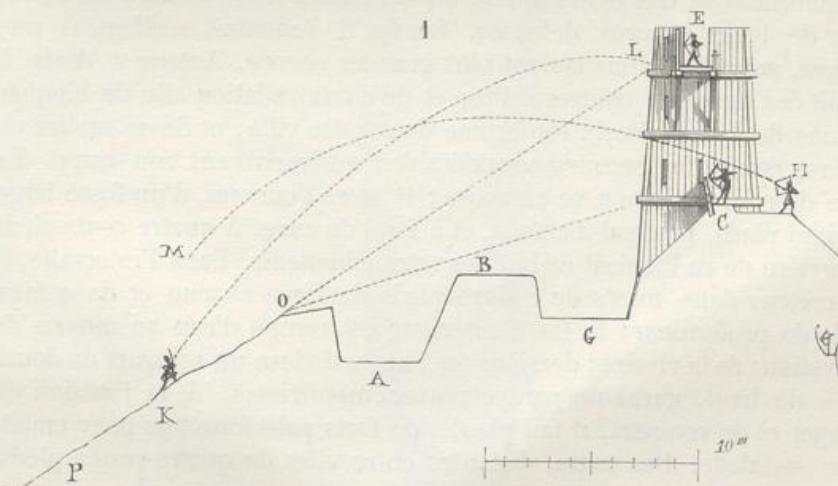
Les Romains creusaient des fossés autour de leurs camps temporaires ou permanents. Ces fossés avaient habituellement quinze pieds d'ouverture au bord supérieur, c'est-à-dire 4^m, 95. Ils étaient souvent doublés, séparés par un chemin de 4 à 5 mètres de largeur. Quand César établit son camp en face des Bellovaques sur le mont Saint-Pierre, dans la forêt de Compiègne, « il fait éléver un rempart de douze pieds avec parapet ;

¹ *Guillaume d'Orange*. Chanson de geste des xi^e et xii^e siècles, vers 7584 et suiv. Baptême de Renouerd.

« il ordonne de creuser en avant deux fossés de quinze pieds, à fond de « cuve ; il fait éléver un grand nombre de tours à trois étages, réunies « par des ponts et des chemins de ronde, dont le front était garni de « mantelets d'osier, de telle sorte que l'ennemi fut arrêté par un double « fossé et deux rangs de défenseurs : le premier rang sur les chemins de « ronde supérieurs d'où, étant plus élevés et mieux abrités, les soldats « lançaient des traits plus loin et plus sûrement ; le second rang derrière « le parapet plus près de l'ennemi, où il se trouvait protégé contre les « traits par la galerie supérieure¹. »

Les travaux de campagne que les Romains ont exécutés dans les Gaules ont eu, sur l'art de la fortification chez nous, une telle influence jusqu'à une époque très-avancée dans le moyen âge, et les fossés ont été, dans les temps où les armes de jet avaient une faible portée, une partie si importante de l'art de défendre les places, que nous devons arrêter notre attention sur ce curieux passage. Il faut connaître d'abord les lieux décrits ici par César.

L'assiette de son camp, les *Commentaires* à la main, avait été évidemment choisie sur un plateau situé en face le mont Saint-Marc, plateau désigné, dans les cartes anciennes, sous le nom de *Saint-Pierre-en-Chastres*². Ce plateau escarpé de tous côtés, offrant à son sommet une large surface horizontale sur laquelle la petite armée que César conduisait avec lui pouvait tenir fort à l'aise, se prêtait merveilleusement au genre de défense qu'il avait adopté ; défense dont on reconnaît d'ailleurs la trace sur les lieux mêmes.



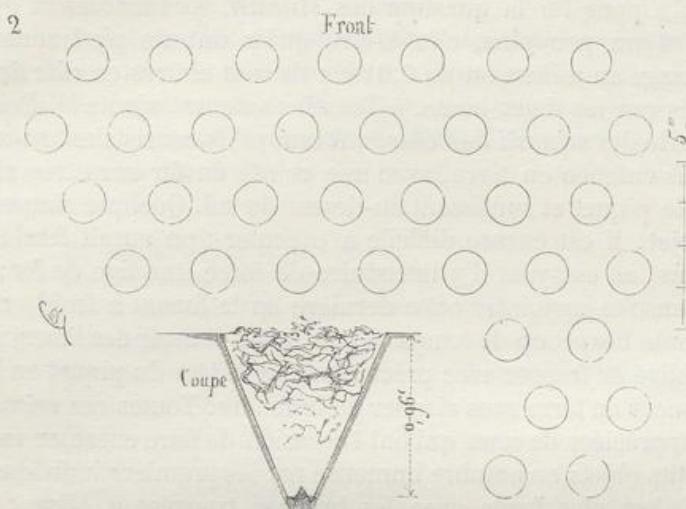
Voici donc (I) le profil de l'ouvrage de circonvallation. Les assaillants ne pouvant arriver au bord du premier fossé A qu'en gravissant une

¹ *De Bello Gall.*, I. VIII, c. ix.

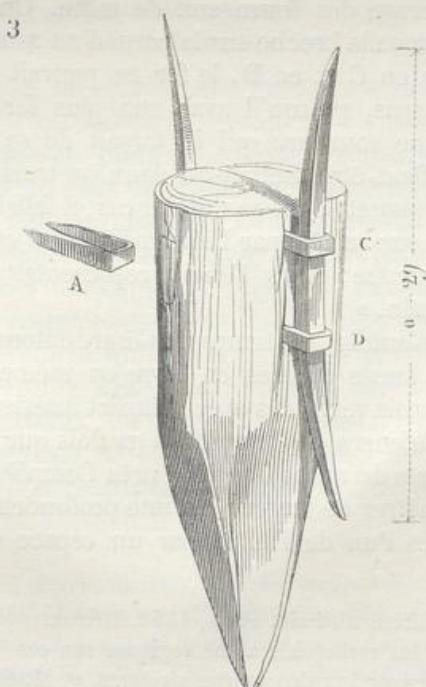
² Voy. l'article de M. de Sauley sur le VIII^e liv. de César. *Revue archéologique*, 1860.

longue pente assez abrupte, étaient difficilement vus par les défenseurs placés en B; à plus forte raison se trouvaient-ils entièrement masqués pour les défenseurs postés le long du parapet C en dedans du deuxième fossé G. Ces défenseurs postés en C étaient cependant plus rapprochés de l'assaillant que ne l'étaient ceux postés en E sur les galeries réunissant les tours à trois étages, la ligne CO étant plus courte que la ligne EO. Des assaillants se présentant en K, à portée de trait, ne pouvaient atteindre les défenseurs postés derrière le parapet C, que s'ils envoyoyaient leurs projectiles en bombe suivant une ligne parabolique KL. Donc les clayonnages du chemin de ronde supérieur E protégeaient les soldats postés en C. César décrit très-bien les avantages de ses ouvrages en disant que les soldats placés en E voyaient l'ennemi de plus loin et pouvaient tirer sur lui sûrement. L'assaillant, gravissant la pente P, ne voit que le sommet des tours de bois et les galeries qui les réunissent; il n'a pas connaissance des deux fossés qui vont l'arrêter en O. Pendant qu'il gravit cette pente, il est exposé aux armes à longue portée de la défense supérieure; mais dès qu'il atteint la crête O, non-seulement il trouve deux obstacles devant lui s'il veut passer outre, mais il est exposé aux traits qui partent du chemin de ronde E et du rempart C, ces derniers traits pouvant être lancés directement, comme l'indique la ligne CO, mais aussi en bombe, comme l'indique la parabole HM. En admettant que les troupes gravissant la pente K eussent été lancées, pleines d'ardeur, arrivant haletantes en O, il leur eût été bien difficile d'atteindre le *vallum* C. Cependant César, au camp du Mont-Saint-Pierre, ne craignait pas une attaque sérieuse des Bellovaques; au contraire, il cherchait à les attirer hors de leurs propres défenses. Lorsqu'il redoutait réellement une attaque, ses précautions étaient plus grandes encore. Autour d'Alesia, il établit des lignes de contrevallation et de circonvallation afin de bloquer l'armée de Vercingétorix renfermée dans cette ville, et de se mettre en défense contre les secours considérables qui menacent son camp. La ligne de contrevallation se compose: 1^e, vers l'ennemi, d'un fossé large de vingt pieds, profond d'autant, et à fond de cuve. A quatre cents pieds en arrière de ce fossé, il établit ses retranchements. Dans l'intervalle, il fait creuser deux fossés de quinze pieds de large chacun et de quinze pieds de profondeur; le fossé intérieur est rempli d'eau au moyen de dérivations de la rivière; derrière ces fossés, il élève un rempart de douze pieds de haut, garni de parapets avec meurtrières. A la jonction du parapet et du rempart, il fait planter de forts palis fourchus pour empêcher l'escalade. Des tours, distantes entre elles de quatre-vingts pieds, flanquent tout le retranchement. Ces précautions, après quelques sorties des Gaulois, ne lui semblent pas suffisantes: il fait planter des troncs d'arbres ébranchés, écorcés et aiguiseés, au fond d'une tranchée de cinq pieds de profondeur; cinq rangs de ces pieux sont attachés entre eux par le bas, de manière à ce qu'on ne puisse les arracher. Devant cet obstacle, il fait creuser des trous de loup coniques de trois pieds de profondeur,

en quinconce, au fond desquels on enfonce des pieux durcis au feu et aiguisés qui ne sortent de terre que de quatre doigts; ces pieux sont fixés solidement en foulant le sol autour d'eux; des ronces les cachent aux regards. Les trous de loup sont disposés sur huit rangs, distants l'un de



L'autre de trois pieds (2). En avant sont fixés, très-rapprochés les uns des



autres, des aiguillons, *stimuli* (3), d'un pied de long, armés de broches

en fer. Dans un mémoire sur le blocus d'Alesia¹, M. le capitaine du génie Prévost nous paraît avoir parfaitement compris comment étaient façonnés les *stimuli* dont parle César. Parmi les objets antiques trouvés près d'Alise, dit le savant officier, on remarque des broches en fer, qui ont résolu pour lui la question des *stimuli*. Ces morceaux de fer ont 0,29 c. et un peu plus, c'est-à-dire qu'ils ont un pied romain ; leur équarrissage au milieu est de 0,01 c. ; ils sont cintrés en *côte de vache* et appointés par les deux bouts. « Tous les auteurs, ajoute M. Prévost, qui « ont parlé des *stimuli* de César, ont cru qu'ils consistaient en un rondin « de bois enfoncé en terre, avec une pointe en fer encastrée elle-même « dans le piquet et surgissant au-dessus du sol. Quelque simple que soit « cet objet, il est encore difficile à exécuter : on aurait fendu bien des « rondins, en essayant d'y introduire de force une tige de fer ; il aurait « fallu ensuite appointer cette dernière en la limant à froid, ce qui eût « été obligé de frapper avec précaution sur la tête du piquet en bois pour « l'enfoncer en terre sans risquer de le fendre. Toutes ces *minuties* sont « très-apprécierées de ceux qui ont l'occasion de faire exécuter rapidement « de petits objets en nombre immense par les premiers individus venus². « Rien n'est plus facile avec les broches trouvées à Alise : quelques « forgerons les fabriquaient ; ils faisaient aussi les petits crampons A, « pareils à ceux avec lesquels nous attachons nos conducteurs sur les « mandrins de bourrage des fourneaux de mine. On fixait à l'aide de « deux de ces crampons la broche sur la paroi d'un rondin ayant un pied « de long. Maintenu en C et en D, le fer ne pouvait glisser le long du « bois dans aucun sens, puisqu'il avait son plus fort équarrissage au « milieu.... » et une courbure qui le forçait de se serrer fortement « contre le bois. « Peut-être mettait-on deux ou trois broches pareilles « autour du même piquet ; dans ce dernier cas, il fallait, pour l'enfoncer « en terre, frapper sur sa tête par l'intermédiaire d'un rondin recevant « les coups de la masse ; alors l'engin représentait encore mieux le « *hamus* du texte latin. »

De leur côté, les Gaulois, du temps de César, entouraient leurs camps et places fortes de fossés creusés en terre ou même dans le roc ; ces derniers étaient à parois verticales avec rempart intérieur. C'est ainsi que sont disposées les défenses de l'*oppidum* gaulois que l'on voit encore à l'extrémité occidentale du mont Ganelon, près Compiègne. Les fossés de cette place ont dix mètres de largeur sur une profondeur de trois à quatre mètres, sont séparés l'un de l'autre par un espace de quinze mètres

¹ Recherches sur le *blocus d'Alesia*. Paris, 1858. Leleux.

² C'est en appuyant les recherches archéologiques sur ces observations pratiques que l'on peut en effet arriver aux découvertes sérieuses, et M. Prévost est ici parfaitement dans le vrai, lorsqu'il dit que beaucoup de ces questions si longuement débattues entre les archéologues ne peuvent être réellement résolues que par les praticiens.

environ ; un *vallum* de cinq mètres de hauteur est élevé en arrière du second fossé. De gros quartiers de rochers sont laissés au fond de ces fossés comme obstacles.

Les fossés des villes gallo-romaines, au moment de l'invasion des barbares, tels que ceux de Sens, de Bourges, de Beauvais, étaient très-larges, et autant que possible remplis d'eau¹. Les Gaulois avaient d'ailleurs adopté les moyens de défense que les Romains employaient contre eux, ainsi que le constate César lui-même ; ces moyens, ils durent les conserver longtemps. Dans le *Roman de Rou*, il est question de fossés disposés d'une façon nouvelle, et qui aurait été souvent adoptée au xi^e siècle.

- « Par tuz li champs ki prof esteint
- « Par ù Bretuns venir debveient,
- « Firent fosse parfunt chavées (creusés profondément),
- « Desuz estreites, dedenz lées (larges) :
- « La terre ke il fors unt getée (qu'ils ont jetée dehors)
- « Unt tute as autres camps portée;
- « De virges et d'erbes k'il coillirent,
- « Li fosses tutes recuvrrent.
- « Quant Bretun vindrent chevalchant,
- « Prez de férir, paeenz quérant (cherchant les païens);
- « Par li camps vindrent tresbuchant,
- « D'un fossé en autre chéant;
- « Chaent asdenz, chaent envers,
- « Chaent sor coste è de travers². »

Comment avait-on pu creuser des fossés plus larges au fond qu'à la crête ? C'est ce qu'il est difficile d'expliquer, à moins de supposer qu'on ait étançonné les parois. Nous voyons que ces fossés sont recouverts de broussailles et d'herbe pour dissimuler leur ouverture.

Les Normands entourèrent leurs fortifications de fossés très-larges et très-profonds, quelquefois avec chemin couvert palissadé au-dessus de la crête extérieure. Les châteaux d'Arques et de Tancarville, et plus tard le château Gaillard, conservent encore leurs fossés taillés dans le roc au sommet de l'escarpement qui sert d'assiette à ces forteresses (voy. CHATEAU). Des souterrains également creusés dans le roc conduisent de l'intérieur des châteaux au fond des fossés ; ils servaient surtout à permettre à la garnison de sortir pour attaquer les mineurs qu'on attachait aux bases des remparts et tours ou aux escarpements qui les portaient.

¹ Les fossés de Sens étaient inondés, et d'une largeur de vingt mètres environ.

² Le *Roman de Rou*, vers 6893 et suiv. Ce stratagème paraît avoir singulièrement plu aux historiens du temps ; car ils l'ont signalé trois fois, savoir : 1^o en 992, dans la bataille de Conquereuil, entre Conan, duc de Bretagne, et Foulques, comte d'Anjou; 2^o dans la circonstance présente; 3^o dans une invasion de l'Aquitaine par les Scandinaves, en 1019. (Note de M. Aug. Le Prévost.)

Nous n'avons pas vu de contrescarpes revêtues avant le XIII^e siècle, tandis qu'à dater de cette époque les fossés sont presque toujours revêtus autour des forteresses importantes, et leur fond dallé même autour des châteaux bâtis avec soin. Le fossé du donjon de Coucy (commencement du XIII^e siècle) est dallé; le grand fossé devant la porte du château de Pierrefonds (commencement du XV^e siècle) l'est également. A la cité de Carcassonne, il reste des fragments considérables de revêtements de contrescarpes des fossés du côté de l'est (fin du XIII^e siècle). La contrescarpe du large fossé qui sépare le château de Coucy de sa baillie était revêtue (commencement du XIII^e siècle). Les fossés du château de Vincennes ont été revêtus depuis la reconstruction de ce château pendant le XIV^e siècle; ceux du Louvre l'ont été depuis Charles V¹. Non-seulement les châteaux, les villes étaient entourées de fossés, mais aussi les abbayes situées hors des villes et même quelquefois les églises paroissiales.

Lorsque l'artillerie fut employée pour assiéger les places, on élargit encore les fossés, et l'on pensa surtout à disposer des défenses pour les enfiler, des chemins couverts pour protéger leurs approches, des ouvrages bas pour obtenir un tir rasant au niveau du fond, des cunettes pour conduire les eaux pluviales, des écluses et retenues pour les inonder quand des cours d'eau ou des étangs voisins le permettaient (voy. ARCHITECTURE MILITAIRE, BASTILLE, BASTION, BOULEVARD, CHATEAU, PORTE, SIEGE). C'était au seigneur suzerain à régler l'étendue et la largeur des fossés, c'était lui qui dans certains cas exigeait qu'on les comblât. Quant à leur entretien, il était à la charge du seigneur ou à la charge des vassaux par suite de conventions spéciales. Nous trouvons dans un recueil très-curieux publié par M. A. Champollion-Figeac² la traduction d'un texte en langage gascon qui a pour titre : « Ayssi es la ordonnansa cum una viela « se deu fermar et armar contra son enamixs³. » Dans ce texte, les passages relatifs aux fossés de défense sont à noter.

« *La manière de la fermeure de la ville* : Premièrement, il y doit avoir tout à l'entour des grans, larges et profonds fossés, si profonds qu'il y sorte de l'eau; et es endroits où il ne peut point avoir de l'eau, doit estre fait au fonds des fossés grande quantité de *vosias*⁴, couvertes avec muraille de terre et d'herbe; et après, y doit avoir de grands et hauts murs, avec tours de défense de dix en dix brasses (environ 16 mètres), et que les fossés soient bien netoyés et curés, du pied du mur jusqu'au fond, d'herbes et de branchages. Et aux portails et entrées, il y doit avoir des ponts-levis, et tous les chemins des entrées

¹ Sauval.

² *Droits et usages concernant les travaux de construction publics ou privés sous la troisième race des rois de France*. Paris, 1860. Leleux, édit.

³ Coll. Doat, t. CXLVII, f° 282. M. A. Champollion-Figeac ne nous donne pas la date de ce texte. D'après la nature des défenses, il paraît être de la fin du XIV^e siècle.

⁴ M. Champollion-Figeac ne traduit pas le mot *vosias*.

« doivent être rompus en travers, de grands fossés en cinq ou six lieux, « fors un petit et estroit passage, lequel on doit rompre quand besoing « est, afin qu'on ne se puisse point approcher des portes, à pied ni à « cheval, ni amener du feu en *carexs* (charrette), ni en autre chose, et « faire grande quantité de *vosias* par les chemins des entrées.....¹ »

Nous avons souvent trouvé des traces de ces coupures faites en travers des routes aboutissant aux portes. Ces coupures étaient garnies de barrières, et comme les routes longeaient presque toujours les fossés, afin d'être battues de flanc par les tours et courtines, les coupures donnaient dans le fossé de ceinture, afin de ne pouvoir servir de refuge aux assiégeants ; mais ces détails sont expliqués à l'article *PORTE*.

Les petites villes ou bastides bâties dans la seconde moitié du XIII^e siècle en Gironde sont entourées de fossés avec enceinte ; la plupart de ces petites cités sont, ainsi que leurs défenses, d'une régularité parfaite². A

¹ Il semblerait que ces *vosias* sont de petites traverses ou cavaliers peu élevés. On trouve des traces de ces traverses terrassées dans la descente à la barbacane de la cité de Carcassonne, et même dans les fossés creusés le long du front nord de cette forteresse.

² A ce sujet, M. A. Champollion-Figeac paraît s'étonner, dans son recueil *des Droits*, de ce que nous ayons avancé ce fait (suffisamment prouvé par les belles recherches de M. de Vernheil et les travaux de M. Leo Drouyn), savoir : que des plans des villes d'Aigues-Mortes, de Carcassonne, de Villeneuve-le-Roy, de Villeneuve-l'Archevêque, de Sainte-Foy, de Monpazier, de Monségur, de Sauveterre, etc., ont été arrêtés d'avance par des seigneurs suzerains du XIII^e siècle, et il ajoute, à propos du plan de Monpazier en Périgord : « L'auteur (du *Dictionnaire*) donne même le plan de cette dernière ville. Mais il est vrai que cet auteur ne nous apprend pas d'où il a tiré ce plan d'une ville du XIII^e siècle. » Nous avons tiré ce plan d'où M. Champollion-Figeac pourrait le tirer lui-même, c'est-à-dire de Monpazier, « jolie petite ville, dit le *Dictionnaire* de M. Girault de Saint-Fargeau (Dordogne), à 46 kil. de Bergerac, chef-lieu de canton, fondée en 1284, sous la direction du fameux capitaine de Buch, Jean de Grailly; bien bâtie, formée de rues larges et tirées au cordeau..... » Il y a dans l'ouvrage de M. Champollion-Figeac, au milieu de recherches pleines d'intérêt, lorsqu'il cite d'anciens textes, bien d'autres appréciations singulières. Le savant compilateur nous accuse, par exemple, de nous laisser guider par les fantaisies de notre imagination au sujet des châteaux, lorsque nous donnons des plans d'après les monuments existants; entre autres choses, il paraît ignorer que le château Gaillard est encore debout en grande partie, que ses fossés taillés dans le roc vif ne sont nullement altérés; il prétend, en citant notre texte tronqué, qu'à la Roche-Guyon nous n'avons trouvé qu'une poterne du XIII^e siècle, et que, sur ce fragment, nous batissons ce qu'il veut bien appeler des *théories rétrospectives*; cependant les touristes qui descendent la Seine peuvent voir, non-seulement le château, mais le donjon *intact* qui le surmonte. Pour combattre ce qu'il présente comme des *théories*, des *systèmes*, et faire ressortir chez nous des contradictions nombreuses, M. Champollion-Figeac remplit quelques pages de son livre de citations empruntées au *Dictionnaire*; citations incomplètes, avec commentaires, appréciations ou suppositions intercalées; ce qui n'est pas digne, pensons-nous, d'une critique sérieuse. Il n'est point d'auteur que l'on ne puisse mettre en contradiction avec lui-même en prenant un membre de phrase ici, un autre

propos de la bastide de Sauveterre, M. Leo Drouyn, dans l'excellent ouvrage qu'il publie sur la *Guienne militaire*, donne le texte des priviléges accordés à cette commune, en 1283, par Édouard I^{er}. Dans ce texte latin¹, nous lisons l'article suivant relatif aux enceintes et fossés :

« Item nous voulons que soldats et maîtres, bourgeois ou habitants de ladite ville, soient exempts de tous les travaux communaux (*communibus*), excepté ceux des ponts, des puits, des routes et *clôtures* de la ville, travaux auxquels les voisins du lieu sont tenus, sans aucun doute de coopérer. Pour nous, nous sommes tenus de faire la première *clôture* de la ville, et lesdits soldats et maîtres doivent veiller de jour et de nuit pendant l'exécution du travail ; les autres voisins sont, à leur tour, responsables des maléfices qui se commettent de jour et de nuit..... » Ainsi les clôtures, c'est-à-dire les fossés et remparts, étaient faits par le seigneur, sous la surveillance de la commune, autour de ces bastides ou bourgs fondés par privilége spécial du suzerain. Les seigneurs féodaux réclamaient contre l'établissement de ces petites communes, les évêques excommuniaient et les fondateurs et les habitants ; mais ces réclamations et excommunications n'empêchaient pas les villes de s'élever.

Les murailles d'Avignon, commencées en 1349 et terminées en 1374, étaient entourées de fossés de vingt mètres de largeur environ sur une profondeur moyenne de quatre mètres au-dessous de la crête de la contrescarpe. Cette contrescarpe n'était pas entièrement revêtue ; mais, pour éviter les affouillements causés par les inondations du Rhône, on avait dallé le fond du fossé en larges pierres de taille². Le Rhône, la Sorgue et un bras de la Durance remplissaient en temps ordinaire une grande partie de ces fossés.

FOUR, s. m. *Four à pain*. Dans les villes de France, le suzerain permettait l'établissement des fours à pain ; c'était un privilége pour les seigneurs laïques, séculiers, ou pour les abbayes, qui en tiraient un profit. Ces fours banals, chauffés par les possesseurs du privilége, étaient établis dans des logis où chacun pouvait apporter son pain et le faire cuire en payant une redevance. Quelquefois ces fours banals, établis aux

là, et en soudant ces fragments à l'aide de commentaires. M. Champollion croit, de la meilleure foi du monde, qu'en fait de monuments, la France ne possède que des archives et des bibliothèques ; il ne comprend pas que l'on puisse distinguer une construction du XII^e siècle d'un édifice du XIV^e, sans le secours des actes de fondation. Il n'admet point les classifications par écoles, et nous demande des preuves. C'est à peu près comme si on demandait à des Anglais de prouver qu'ils s'entendent lorsqu'ils parlent entre eux. Apprenez l'anglais, et vous aurez la preuve.

¹ Publié par la commission des monuments historiques de la Gironde ; 1847.

² Le dallage se trouve à trois mètres au-dessous du sol, lorsque les propriétaires actuels des terrains pris sur les fossés y font creuser des puits.